Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 55 (1967)

Heft: 79

Artikel: Journée d'information de l'Alliance : que penser de l'entrée de la Suisse à l'O.N.U. ?

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-271832

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHEZ NOUS ET A L'ETRANGER

Londres

Réunion de Comité exécutif du Conseil international des femmes (C. I. F.)

La délégation suisse à la réunion du comité exécutif du C.I.F., à Londres, était composée de Mlle Rolande Gaillard, présidente de l'Alliance, Mme Droin de Morsier, présidente de la sous-commission de la morale de l'Alliance et vice-présidente de la même pour le C.I.F., Mme Zimmermann-Bütikofer, membre du bureau du Conseil international. Les séances se sont déroulées sous la présidence de Mme Craig Schuller.

Il faut relever d'abord la remarquable organisation de la session par le Conseil national des femmes de Grande-Bretagne, qui ont pensé et exécuté dans l'ensemble et dans les moindres détails le programme de la semaine, de telle manière que toutes les participantes se sont senties « at home ».

I. RELATIONS AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

En seconde partie de la séance d'ouverture, présidée par Mrs Craig Schuller, nous avons entendu quelques rapports, entre autres :

Rapport de l'agent de liaison avec l'Organisation des Nations Unies qui rappelle combien l'O.N.U. compte sur l'intérêt des organisations non gouvernementales (tel le C.I.F.) et sur leur soutien, en particulier lorsqu'il s'agit de la promotion de la femme sur les plans politique, économique et social.

Il est évident que le travail de certaines commissions de l'O.N.U. intéressent directement le C.I.F. (condition de la femme, UNESCO, UNICEF, ECOSOC, FAO, OIT, Développement social) et que le travail de ces commissions constitue, pour les conseils nationaux, un encouragement à étudier ces problèmes de deux points de vue : en étudiant les questions pour leur propre pays et en cherchant comment elles peuvent contribuer à leur solution sur le plan international.

Le Centre européen du Conseil international des femmes, qui a auprès du Conseil de l'Europe le statut consultatif No 1, a collaboré au Rapport de la commission sociale de ce Conseil sur la Condition de la femme en Europe.

Statut politique. — La Finlande semble être le pays privilégié en cette matière : les femmes y votent depuis 60 ans et l'on y constate le pourcentage le plus élevé du monde (16 %) de participation des femmes aux parlements.

Les raisons de la faible participation à la vie politique sont diverses, sans doute, mais surtout mal connues. Il y aurait une enquête sérieuse à faire sur la sélection des candidats des deux sexes.

Statut économique. — Dans aucun pays le travail de la maîtresse de maison n'est considéré comme un travail productif. Par conséquent, quand on parle de population féminine active, on entend les femmes qui accomplissent un travail rémunéré hors du foyer. Pour la proportion de femmes dans la population active, la Suisse se trouve à mi-chemin avec 30 %. (Autriche, maximum : 40 %, Luxembourg, minimum : 20 %).

Un point intéressant à relever : l'absentéisme et la discontinuité diminuent dans les carrières féminines quand les femmes occupent des postes de responsabilité.

Statut légal et social. — On constate un changement dans l'attitude envers les femmes et une amélioration correspondante dans leur statut.

Un représentant du Ministère britannique de l'éducation a présenté une communication sur la **Journée internationale de l'alphabétisation** (8 septembre 1967). D'après son expérience, l'alphabétisation devrait commencer par les adultes plutôt que par les enfants, ceci pour des raisons pratiques et psychologiques.

II. TRAVAIL DU C.I.F. ET DES CONSEILS MEMBRES

Pour la première fois, un après-midi avait été réservé à un **échange de vues entre présidentes nationales.** Divers problèmes furent soulevés, sans naturellement qu'ils puissent être résolus, mais il était intéressant de voir comment les problèmes se posent et quelle importance relative leur attribuent les divers conseils.

Les questions étaient groupées autour de trois grands thèmes :

Action à l'intérieur des conseils nationaux.
Influence des conseils sur le plan national et participation à la vie nationale.
Appui des conseils au C.I.F.

Célébration de l'Année des droits de l'homme, 1968. — Les conseils nationaux sont encouragés à célébrer l'année des droits de l'homme. Les sujets d'étude varieront naturellement d'un pays à l'autre, mais il est évident que, dans chaque pays, les droits des uns sont liés aux devoirs des autres.

Jumelage de conseils nationaux. — Le principe de ces jumelages est lié à l'aide aux pays en voie de développement, mais n'en est pas la seule raison ! Les buts principaux sont :

Participation aux programmes de coopération internationale (par exemple : échange de stagiaires, voyages d'études, organisation de cycles UNESCO).
Meilleure compréhension des valeurs culturelles avec échanges de moyens de culture.
Echange d'expérience entre deux Conseils nationaux et commissions spécialisées, principalement ou non, entre anciens et nouveaux conseils.

Notre conseil a déjà été sollicité pour une telle action, et n'a pu donner suite aux propositions précédentes pour diverses raisons, en particulier pour des raisons de langue : seul un pays francophone peut entrer en ligne de compte, puisque presque tous les textes publiés par l'Alliance doivent l'être en deux langues (allemand et français). Nous ne pouvons pas faire les frais de traduire en anglais la documentation envoyée au conseil « jumeau ».

Une demande de jumelage avec l'Association des femmes ivoiriennes sera soumise à notre comité lors de notre prochaine séance. [1]

Le C.I.F. a adressé des recommandations aux conseils affiliés sur trois points :

Problème des stupéfiants et de l'emploi des drogues.
Préservation de la nature : sol, eau, air, forêt et faune.

Rolande Gaillard

[1] Dans sa séance du 12 octobre, le comité de l'Alliance a donné son accord.

Journée d'information de l'Alliance

Que penser de l'entrée de la Suisse à l'O.N.U.?

Dans ses propos de bienvenue à cette journée d'information du 21 septembre , à Berne, Mlle Rolande Gaillard, présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses, rappelle qu'il y a vingt ans M. Petitpierre, conseiller fédéral, avait fait un sondage d'opinion auprès des femmes pour savoir ce que les associations féminines pensaient de l'adhésion à l'O.N.U. et du maintien de notre neutralité. L'O.N.U. a grossi et vieilli ; on peut maintenant faire le point et c'est la raison de cette journée.

M. E. Zellweger, conseiller aux Etats, de Zurich, ouvre les feux en donnant un aperçu de la structure de l'O.N.U. Il relève les difficultés rencontrées par le Conseil de sécurité, formé des cinq grandes puissances. En principe, chaque pays menacé a droit à l'aide des autres. Cependant, quand l'unité du Conseil de sécurité ne se fait pas, l'O.N.U. est paralysée. Il suffit qu'un des cinq ne soit pas d'accord pour que le chapitre 7 de la Charte reste lettre morte. Par suite du conflit entre l'Est et l'Ouest, il y a impossibilité de créer des troupes de protection de la paix. En 1956, lors de la guerre entre Français et Anglais à Suez, le secrétaire général Haamerskjöld créa les casques bleus. En trois jours il a fait admettre la chose, en 12 jours il a levé un contingent. Il ne voulut que des contingents de pays lointains : Congo, Chypre. Cette action des casques bleus est souvent critiquée, mais c'est grâce à l'intervention de l'O.N.U. que la guerre d'Israël a été terminée en cinq jours.

L'O.N.U. n'a pas toujours fait ce que l'on attendait d'elle, mais il faut reconnaître qu'elle en a fait plus que la Société des Nations. Si la Suisse entrait à l'O.N.U., elle serait d'un des premiers pays à qui l'on demanderait des contingents de casques bleus (la Suède, pays neutre, a fourni 25 000 casques bleus), **engagements militaires que nous pourrions souscrire pour maintenir la paix sans, pour cela, que notre neutralité soit touchée.** Cent vingt-deux pays font partie de l'O.N.U. **La Suisse est le seul pays qui n'en fasse pas partie de sa propre volonté.**

Quoique ne faisant pas partie de l'O.N.U., la Suisse doit se soumettre à certaines obligations : sanctions économiques à la Rhodésie, frais des casques bleus à Chypre, transport, mise à disposition d'avions.

D'aucuns pensent que la Suisse ne pourrait plus rendre de bons offices aux autres pays si elle n'était plus neutre, mais, souligne M. Zellweger, **c'est une erreur de croire que la Suisse est seule à rendre ces bons offices. Tous les services que la neutralité pourrait rendre le sont à l'intérieur de l'O.N.U.**

Ce premier orateur pense qu'il faudra beaucoup de temps avant qu'un référendum populaire soit positif. Il pense aussi **que la participation aux casques bleus est compatible avec la neutralité** et que M. U Thant nous dispenserait de participer aux sanctions collectives. Il admet cependant que la neutralité de la Croix-Rouge pourrait être mise en doute en cas de notre participation à l'O.N.U. et il est conscient qu'il faudra une grande préparation pour que les Suisses acceptent les charges et les disponibilités exigées par la Charte de l'O.N.U.

ONU et neutralité

C'est le sujet que traite ensuite M. G.-A. Chevallaz, conseiller national, syndic de Lausanne. Disons-le d'emblée : l'orateur n'est pas partisan, dans les circonstances présentes, de l'entrée de la Suisse à l'O.N.U. Notre pays, bien entendu, doit collaborer sur le plan international et à l'intégration européenne. Nous sommes liés au monde par notre statut économique : 90 % de nos montres sont exportées, nos denrées alimentaires, nos autos sont importées au 80 %. Nos banques sont pleines d'argent étranger et il y a autant d'argent suisse placé aux Etats-Unis que d'argent américain placé en Suisse. Le 90 % de la main-d'œuvre de certaines usines est étrangère. Dépendants du monde, « nous ne pouvons plus vivre dans la solitude alpestre de nos vertus ». L'interdépendance doit s'organiser : économie, échanges, aide. Nous sommes déjà dans toutes les organisations culturelles, économiques, parallèles à l'O.N.U. en qualité d'observateurs et la Suisse est connue à Manhattan. Il y aurait certainement des possibilités d'avoir davantage d'influence.

Première objection : en adhérant à l'O.N.U., on enlèverait ses prérogatives à notre peuple souverain ; il y aurait abandon de la souveraineté nationale. **La conscience politique helvétique n'est pas encore prête. Un vote populaire aurait certainement un résultat négatif et des conséquences internationales catastrophiques.**

Deuxième objection : notre neutralité, conséquence de nos divisions politico-confessionnelles du XVIe siècle, a été complétée d'une mission de service international de grande envergure : arbitrage, lieu d'accueil choisi par la Société des Nations. **Nous collaborons dans les parties culturelles, l'enseignement, la santé, le travail. Si nous entrions dans l'O.N.U., pense M. Chevallaz, nous serions obligés de nous dégager de notre neutralité car il est impensable que la Charte établisse des modifications en notre faveur.** La neutralité n'est pas prévue dans la Charte. L'O.N.U. a un rôle d'arbitre qui peut devenir autoritaire. Les interventions peuvent être diplomatiques ou militaires. Faudrait-il fournir des contingents aux casques bleus ? Les conventions internationales de Genève et de la Croix-Rouge nous interdisent de nous engager.

Enfin, il ne paraît pas inutile qu'il y ait un petit pays qui puisse se rendre utile sans prendre parti dans les débats, qui soit disponible pour l'arbitrage, qui puisse servir l'O.N.U. avec des forces de réserve intactes. Il est nécessaire d'alerter l'opinion publique pour ce qui est de notre devoir de solidarité : aide technique, santé, équipement, intervention pacifique et constructive. C'est là notre tâche.

M. l'ambassadeur R. Keller, observateur permanent de la Confédération auprès des Nations Unies à Genève, donne quelques précisions quant aux bons offices que la Suisse peut apporter. De plus en plus, relève M. Keller, les pays membres de l'O.N.U. réagissent en étant mus par une solidarité envers les pays amis ; exemple : un pays d'Afrique aide un autre pays d'Afrique. L'Autriche a une équipe médicale au service des casques bleus. L'Australie a une force de police remarquable, forces de maintien de la paix. M. Petitpierre avait proposé les G.M.I. (groupes de mission internationale), équipes qui s'engageraient à servir quelques semaines en Orient.

Tout en ne voyant pas d'inconvénient à une entrée de la Suisse à l'O.N.U., M. Keller admet que notre pays ne veut pas adhérer à l'O.N.U. parce qu'il ne veut pas renoncer à sa neutralité. Il sait que cette neutralité représente un édifice très fragile, 4 langues, 2 confessions. Ses structures pourraient être ébranlées. Il est normal de se préserver par légitime défense et par instinct de conservation. Pour entrer à l'O.N.U., il faudrait, pense l'orateur, faire passer dans notre édifice vieilli des courants d'air et des aérations nouvelles.

Par suite de l'abondance

de la matière, nous nous voyons contraintes de remettre au mois de novembre la suite de l'article « Comment donner à la jeunesse le goût de la nature ? ».

Pour le beau trousseau...
LA LINIÈRE
3 RUE DU RHONE-GENÈVE
...Pour le joli cadeau

Carmen-Sylva, la reine-poète

par Yvonne Cantacuzène

Un document inédit

(Suite)

Elevé dans des traditions de discipline et habitué à plier devant l'autorité, Ferdinand accepta ce qui avait été décidé. Le sentiment du devoir, profondément ancré dans son âme, fut plus puissant que tout. Il s'y conforma héroïquement.

Il en fut tout autrement de la Reine. La soumission n'avait jamais été son fait. Le « Black Dog » de son enfance reparut dans cette nature indépendante, impatiente de toute discipline. Elle refusa de se séparer de celle qu'elle aimait comme son enfant : « Je ne veux pas abandonner l'être qui a mis en moi sa confiance. Je l'ai conduite au malheur, à la détresse, au néant. Je dois expier... ».

En proie à une exaltation funeste à sa santé, elle quitta le pays en emmenant la jeune fille à Venise. Les vers qu'elle écrivit à ce moment-là sont empreints d'un pessimisme désespéré. Pierre Loti qui se trouvait dans la ville des lagunes, se posa en chevalier-servant de la souveraine et crut la défendre en écrivant « L'exilée » titre malencontreux qui fit croire que Carol Ier avait banni son épouse. Tout au contraire, il la suivit, en proie à une vive inquiétude et réussit à la décider de s'installer à Palanza, sur le lac Majeur puisqu'elle refusait de rentrer en Roumanie.

Elle fut absente pendant trois ans. Des accidents neurologiques compromirent sérieusement sa santé. A Segenhaus, où elle s'était retirée, ce fut sa mère qui la soigna. Le roi Carol vint à plusieurs reprises faire des séjours auprès de son épouse, à Segenhaus, résidence de la princesse-douairière de Wied et retraite choisie par Carmen Sylva pour y fuir le monde qui ne l'avait pas comprise et auquel elle gardait une douloureuse rancune. Les visites de son époux n'avaient pour but que celui d'aider à la guérison de ce cœur de poète qui ne se résignait pas à s'adapter aux exigences des lois sociales et politiques.

De Roumanie où le rappelait la nécessité de consolider l'indépendance si chèrement conquise de son nouveau royaume, Carol Ier entretenait avec sa belle-mère une active correspondance au sujet de l'être que tous deux chérissaient. Mais en sa douleur d'avoir vu son rêve de maternité détruit à jamais, Carmen Sylva ne se remettait que difficilement. Ses nerfs ébranlés avaient provoqué une paralysie partielle. Un artiste ne vit pas dans le monde réel mais dans celui de son imagination. Les vers écrits par Carmen Sylva au cours de son exil volontaire sont parmi les plus désabusés qui soient sortis d'une âme ulcérée.

Après l'absence, un accueil chaleureux

Sous la puissante influence occulte de sa mère, Elisabeth se rétablit pourtant. Une fois de plus la « joie intérieure, la joie de vivre sauvèrent la Reine-Poète. Son besoin d'activité, son altruisme inné se réveillèrent du cauchemar dans lequel elle avait sombré. En automne 1894 elle rentra avec son époux dans le pays que, bouleversée et en proie au terrible « Black Dog » de son enfance elle avait quitté dans un furieux coup de tête. Elle fut reçue avec les mêmes sentiments d'enthousiasme qui l'avaient accueillie un quart de siècle plus tôt.

De toutes les classes de ce peuple roumain au cœur si chaud, monta un cri d'allégresse vers sa « Mama-Regina ». Avec le tact délicat dont il est doué, ce fut à la mère privée des joies de la maternité qu'il témoigna le bonheur d'avoir vu naître l'année précédente, le premier fils des Princes héritiers Ferdinand et Marie. Jamais ce peuple aux sentiments si généreux ne se montra aussi délicatement compréhensif de l'âme de sa souveraine à laquelle le ciel avait refusé un fils de son sang.

L'accueil chaleureux des Roumains acheva de cicatriser la blessure du cœur de Carmen Sylva. « Tout est revenu, écrit-elle, ma jeunesse, ma joie de vivre... Tout ce qui semblait mort a ressuscité... »

En cette année 1894, Charles Ier et Elisabeth fêtèrent leurs noces d'argent. Sous ses cheveux blancs qui la magnifiaient, la Reine parut étonnamment jeune aux yeux du public qui l'acclama. Elle se sentit entourée d'amour et de vénération. Une fois de plus sa Muse se remit à chanter. Elle trouva « de nouveaux accents », une « langue nouvelle » pour exprimer sa joie intérieure ressuscitée.

(Suite et fin au prochain numéro)